

Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Déclaration du Royaume du Maroc
à la 7^{ème} session du CIG
(1^{er} novembre 2004)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Prenant la parole pour la première fois à cette réunion, je voudrais vous présenter les remerciements de ma délégation pour avoir accepté de continuer à présider notre Comité, je suis convaincu que votre expérience et la qualité de votre présidence ont largement contribué à la réalisation des progrès enregistrés dans cette enceinte.

Tout en appuyant la déclaration du Groupe africain, ma délégation aimerait exprimer sa sincère reconnaissance aux membres du Bureau international pour les efforts déployés pour la tenue d'une réunion réussie, en préparant notamment des documents substantiels qui vont sans doute, faciliter nos débats de cette session et structurer nos travaux futurs.

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite remarquer que les travaux du Comité intergouvernemental ont évolué d'une manière très positive depuis que son mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale en septembre 2003. Les résultats actuels ont été réalisés grâce à l'esprit de compromis qui a caractérisé la participation des différentes délégations. Je voudrais lancer un appel pour que cet esprit continue à guider les travaux futurs concernant ces questions qui touchent aux intérêts et aux objectifs de développement de nos pays respectifs.

A cet égard, la protection effective des expressions du folklore, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, a été le leitmotiv de la grande majorité des Etats membres dans le cadre des discussions durant les six dernières sessions du Comité. Toutefois, l'examen et la recherche des moyens appropriés pour assurer cette protection n'ont pas été une question facile à aborder.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait aborder deux questions importantes. La première question concerne les documents 7/3 et 7/5. A ce sujet, ma délégation accueille avec grande satisfaction les deux documents et leurs annexes, et considère que ces derniers constituent une base essentielle des discussions actuelles et une feuille de route positive pour les travaux futurs du Comité intergouvernemental.

Tout réservant le droit d'apporter dans cette session des observations spécifiques sur ces documents, je voudrais préciser que le Maroc a également l'intention de formuler d'autres commentaires ultérieurement. Ma délégation est favorable à la proposition du Bureau international contenue dans les paragraphes 32 et 44 des documents 3 et 5, sachant que cela permettra d'accélérer les travaux conformément au mandat de notre Comité. Après le 25 février 2005, le Secrétariat devrait élaborer de nouveaux projets d'objectifs et de principes à la lumière des contributions des participants.

Le processus entrepris par notre Comité doit actuellement passer d'un travail de débat politique à un cadre technique et juridique qui nécessitera l'organisation de consultations et de réunions d'experts pour faire avancer ce processus sur une base de participation équitable, équilibrée et transparente pour tous. Le Maroc souhaite exprimer dans ce sens son entière disposition à abriter toute réunion ou consultation que le Bureau international jugera utile d'organiser pour l'accélération de nos travaux.

Monsieur le président,

Comme ma délégation l'a déjà souligné lors de la sixième session, la proposition de créer un fonds volontaire pour le financement de la participation des communautés autochtones et locales est une louable initiative qui permettra de renforcer leurs contributions aux travaux. Le Maroc convaincu de la nécessité d'une protection de la diversité dans ses dimensions biologique et culturelle, reste toutefois attentif à l'examen de toute autre proposition, qui soit conforme aux principes acceptés par les Etats membres de l'OMPI lors de la 4^{ème} session du Comité intergouvernemental.

Je vous remercie pour votre attention.